

Elle n'est point réglée, parce que le droit naturel des parents et la constitution du pays restent violés !

Elle n'est point réglée, parce que les promesses faites en 1869, 1870, par les autorités impériales aux catholiques du Manitoba, n'ont pas été respectées.

Elle n'est point réglée, parce que le Pape a déclaré que c'est BEAUCOUP PLUS que les catholiques du Manitoba ont le droit et le devoir de réclamer !

Oh ! laissez-moi vous le dire, mes bien chers compatriotes, et que mes paroles, sorties d'un cœur aimant, mais bien affligé, ne vous offensent pas ! Si la minorité protestante de Québec était traitée en ce moment comme la minorité catholique du Manitoba, il n'y aurait pas un seul protestant dans tout le Canada qui oserait s'écrier : " La question des écoles est réglée ! "

N'est-il pas temps de nourrir notre patriotisme mieux éclairé des faits et gestes que la foi et l'amour de la patrie ont inspirés à nos glorieux ancêtres ?

N'est-il pas temps de nous élever au-dessus du terre à terre et des petitesses de la politique d'intérêt personnel ou de parti, pour marcher la main dans la main, comme des frères, à la délivrance de nos frères opprimés ?

Quoi qu'il en soit, je suis plein d'espoir dans l'avenir, parce que nous n'avons renoncé à aucun de nos droits, et nous avons obéi fidèlement au Pasteur Suprême.

C'est ma conviction inébranlable que nos compatriotes ne nous abandonneront pas et que nous trouverons même encore des appuis précieux chez nos concitoyens anglais surtout au moment où l'Angleterre consacre de nouveau, par un bill d'éducation déjà célèbre, le principe des écoles séparées, par respect pour la conscience des parents.

Laissez-moi vous dire, en terminant, mes bien chers compatriotes, que l'expérience et surtout l'étude de notre incomparable histoire me donnent le ferme espoir que vous serez toujours les